Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212202774-20251203-20250621-DE

2025-062

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **18**

Présents :
Christian JOLLY, le Maire, Franck CHAMPAGNE, Delphine HELLOCO, Vincent LE BERR, Romuald TANGUY, Virginie LAIGLE, Didier LE VEXIER, Céline AUFFRAY Pierre CHOUPEAUX, Jean-Pierre VARNIER, Virginie PHILIPPE, Sandra LE GUILLOUX, Michel LE COQ, Patrick JAGOREL, Chantal BOUHIER, Claire SERRE .

Procurations :
Emilie GICQUEL à Céline AUFFRAY
Laetitia HENRY à Franck CHAMPAGNE
Gaelle SCHOUMAKER à Didier LE VEXIER

Absent :
Chantal BOUHIER

Secrétaire de séance : Pierre CHOUPEAUX
Date d'envoi de la convocation : 6 Novembre 2025
Date de l'affichage : 18 novembre 2025

Acquisition d'une trancheuse à pain

Exposé :

Le service restauration scolaire souhaite procéder à l'**acquisition d'une trancheuse à pain** afin d'améliorer l'organisation du travail et la sécurité des agents.

Proposition :

Trois devis ont été étudiés :

- **Fournil 35 :** 3 590,00 € HT
- **Fournil Restau :** 2 072,29 € HT
- **Label Table :** 1 890,00 € HT + **table inox 559,00 € HT**

La trancheuse mesure **1,30 m**, rendant indispensable l'achat d'une **table en inox** pour sa mise en place.

L'acquisition permettra une **économie de 30 minutes par jour** sur la coupe du pain, soit **10 € par jour** sur **144 jours**, représentant une **économie annuelle de 1 440 €**.
Elle contribuera également à la **réduction des risques de troubles musculosquelettiques** pour le personnel.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212202774-20251203-20250621-DE

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise **Label Table**

Le coût total de l'investissement s'élève à **2 449 € HT**, assurant une **rentabilité en moins de deux ans**.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, passe au vote :

Pour : 18	Abstention :	Contre :

La délibération est Adoptée ☒

Rejetée ☐

Le Maire

